



Restitution de la Conférence des enjeux du 30 mars 2023



Les objectifs de la Conférence des enjeux du 30 mars 2023

La Conférence des enjeux s'inscrit dans la continuité des huit ateliers thématiques du PLUm qui se sont tenus en 2022 et qui ont associé les élus métropolitains et municipaux, les techniciens, les acteurs institutionnels et différentes personnes ressources.

Ces rencontres ont permis d'aboutir à l'écriture d'une première trame d'orientations générales qui préfigurent les principaux axes de la stratégie du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUm et qui répondent à l'ensemble des principes, valeurs et sujets majeurs dont le PLUm doit se saisir.

La Conférence des enjeux constitue l'un des temps forts de la démarche du PLUm avant le débat du Conseil métropolitain sur les orientations générales du PADD qui se tiendra en juin prochain.

Elle a été voulue comme un moment d'échanges privilégié entre les élus métropolitains et municipaux sur les trois orientations du pré-PADD.

Par leurs interventions et la qualité des débats, les élus ont manifesté leur intérêt pour cette rencontre et leur engagement dans la construction du PLUm.





Le déroulé de la conférence des enjeux

Sur la base de la présentation des trois grandes orientations du pré-PADD par l'équipe projet du PLUm, trois tables rondes ont permis d'initier les débats entre élus, d'explorer ou approfondir une orientation d'aménagement qui serait à prendre en compte dans le projet du PADD.



Table ronde n°1. Un territoire en transition, qui répond à l'urgence climatique et environnementale.

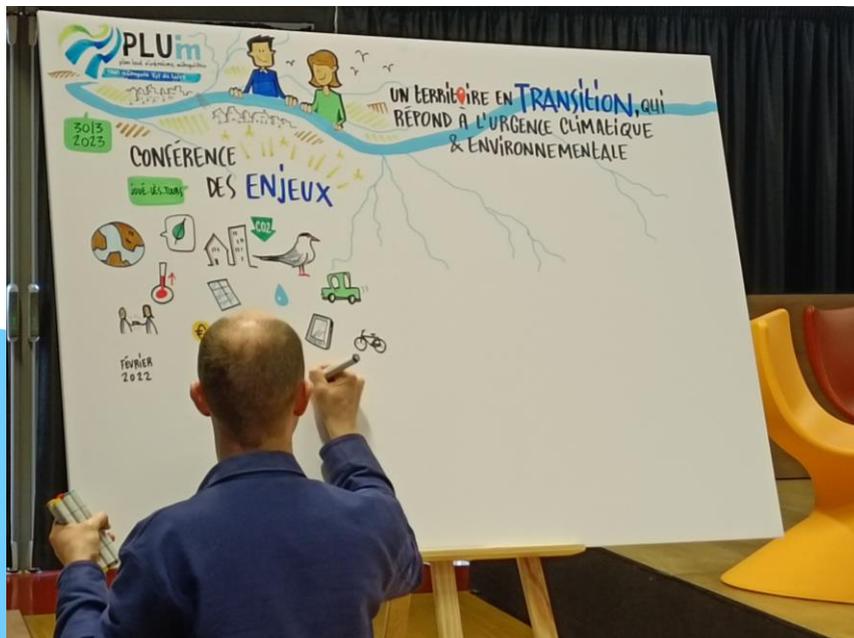


Table ronde n°2. Un territoire accueillant, valorisant la proximité et le bien vivre ensemble.



Table ronde n°3. Un territoire attentionné, qui cultive ses richesses environnementales et patrimoniales.

Chaque table ronde a été l'occasion d'échanges nourris et fructueux dont le contenu a été « capturé » en direct par Olivier Sampson, facilitateur graphique, sous la forme d'un compte-rendu visuel et synthétique.



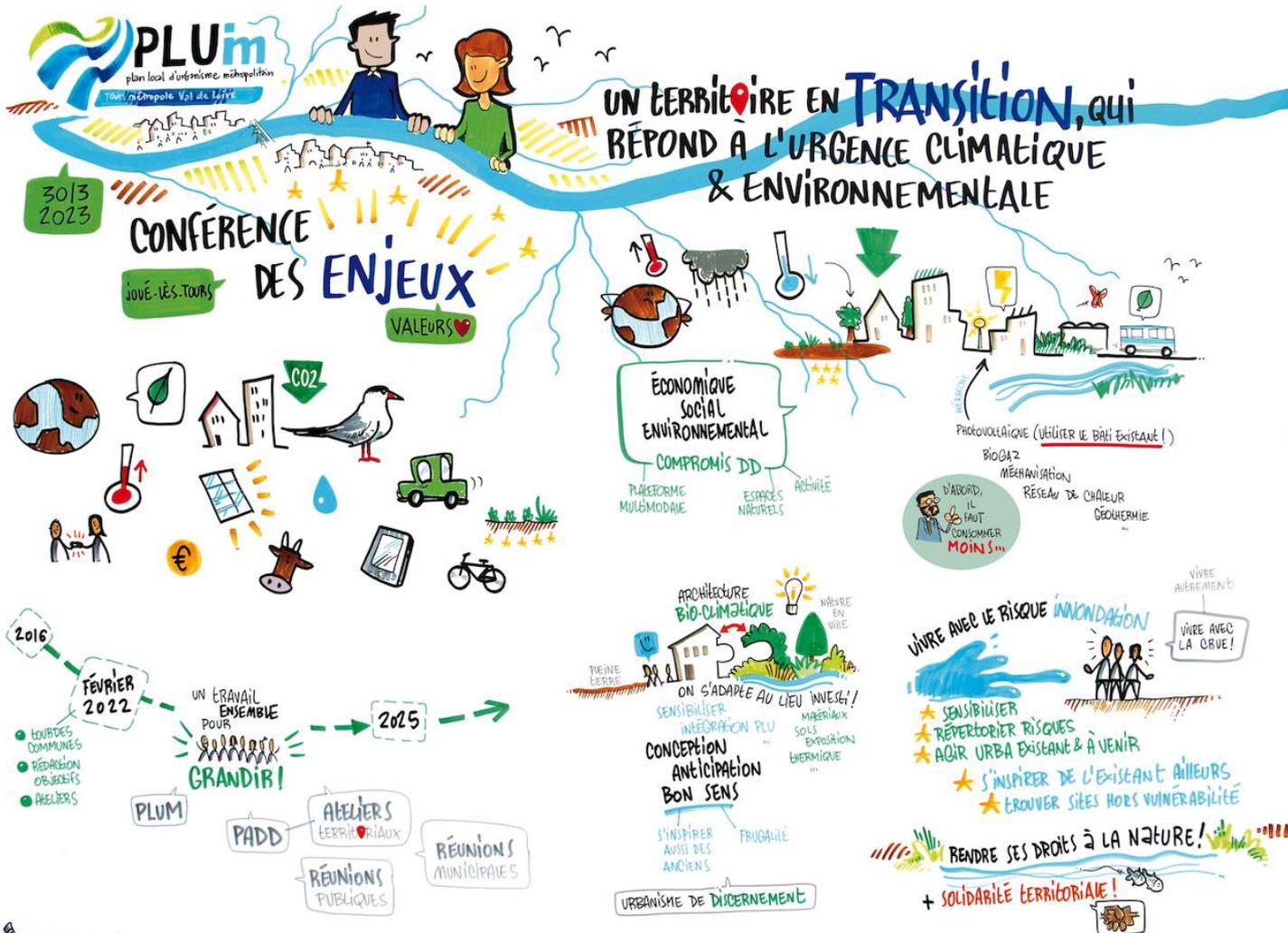


La restitution des échanges

Table ronde n°1

ORIENTATION 1. UN TERRITOIRE EN TRANSITION, QUI RÉPOND À L'URGENCE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

- Œuvrer contre le dérèglement climatique
- S'adapter au dérèglement climatique
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité





Comment sont pris en compte les enjeux environnementaux, dans le cadre de l'accueil de nouvelles activités économiques en extension et dans le cadre du renouvellement du site urbain de la gare de Ballan-Miré ?

Laure JAVELOT – Adjointe au Maire de Ballan-Miré, en charge de l'urbanisme et de la métropole

Leur prise en compte répond à la mise en œuvre d'une philosophie globale de développement durable qui repositionne chaque projet dans un contexte économique, social, environnemental.

Le secteur la gare de Ballan-Miré est un site particulièrement important de la commune. C'est une friche industrielle, à proximité du centre-bourg, à requalifier qui présente le potentiel pour être aménagée en pôle multimodal. Son réaménagement constitue aussi une opportunité de requalifier le boulevard du Général de Gaulle, de répondre à des enjeux de couture urbaine entre les quartiers.

Concernant les zones d'activités, le territoire de la métropole a besoin de développer des projets économiques tout en assurant la protection de l'environnement. Sur la zone d'activités Carrefour en Touraine de Ballan-Miré, il est attendu que la dizaine d'hectares ouvert à l'urbanisation fassent l'objet d'un aménagement qui développe et accompagne le maintien de la biodiversité et le renforcement de la résilience sur le territoire.



Au regard de l'urgence climatique il-y-a un besoin de développement massif des énergies renouvelables : quel type et où ?

Martin COHEN – Adjoint au Maire de Tours, Vice-Président délégué aux déchets et à la transition écologique et énergétique

Au-delà de la production des énergies renouvelables sur le territoire de la métropole, il est avant tout nécessaire de réduire les consommations énergétiques liées aux usages des habitants, des entreprises... mais aussi la consommation des matériaux. La massification de l'amélioration énergétique du bâti existant est un enjeu fort, le PLUm doit favoriser la rénovation énergétique des constructions.

Le développement des énergies renouvelables sur la métropole doit faire l'objet d'une gradation de mise en œuvre en :

- privilégiant le développement des énergies renouvelables à l'échelle du projet avant de rechercher un développement extérieur et à une plus grande échelle. Il apparaît plus pertinent de développer les solutions externes comme un complément.
- priorisant l'implantation et la localisation des infrastructures de production énergétique : mobiliser en premier lieu le potentiel du bâti, puis celui des friches et des délaissés fonciers, et en dernier recours les espaces non artificialisés. L'agrivoltaïsme ne doit pas se faire au détriment du reste.

Concernant le développement de l'énergie thermique, les chaufferies collectives des réseaux de chaleur urbains, qui assurent une mutualisation des besoins de chauffage, nécessitent d'importantes disponibilités foncières. Il est nécessaire dans le PLUm d'anticiper et de prévoir leur installation dans les tissus urbains constitués pour permettre leur développement.



Dans le cadre des nouvelles opérations, comment peut-on amener les opérateurs à mettre en œuvre des principes bioclimatiques ?

Cathy SAVOUREY – Adjointe au Maire de Tours en charge de l’urbanisme, des grands projets urbains et des espaces publics

Le bioclimatisme consiste à tirer parti des spécificités du site (climat, contexte géologique, aérodynamique...). Cela se rapproche de l’urbanisme frugal et s’appuie sur les principes des « lowtech » mis en œuvre à l’échelle urbaine. Il s’agit de mettre en place un urbanisme du discernement. Pour avoir une approche bioclimatique dans les projets d’aménagements, il est nécessaire de travailler sur plusieurs aspects en :

- sensibilisant les porteurs de projets qui doivent se sentir concernés et impliqués. Pour cela, il est nécessaire d’échanger par différents canaux de communication (expositions, référentiels, journées thématiques...);
- inscrivant les principes du bioclimatisme dans le PLUm à travers notamment les orientations d’aménagement et de programmation (OAP) et le règlement : orientation nord-sud du bâti, épaisseurs des bâtiments (entre 10 et 12 mètres) pour concevoir des logements traversants, architecture distincte entre les façades Nord, Sud, Est et Ouest, conception différenciée en fonction du niveau de construction par une gradation entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs. Pour cela la conception des projets doit mobiliser de nouvelles compétences comme la simulation thermodynamique (STD) des bâtiments ;
- végétalisant le bâti et en imposant de espaces libres de construction (espace de pleine terre). A titre d’exemple, le PLU de Tours a été modifié pour relever l’obligation de pleine-terre de 15 à 30%. La construction de parking silos est à privilégier aux parkings souterrains ;
- prévoyant l’adaptabilité et mutabilité des bâtiments. L’évolutivité des constructions doit être prévue en amont pour éviter des surcoûts liés et par exemple permettre la réversibilité des constructions de bureaux en logements par exemple.



Par rapport à la question des risques et aléas naturels (inondation notamment), comment peut-on mieux vivre avec ce risque, permettre le dynamisme du val de Loire tout en se dissociant d’une gestion telle que faite actuellement ?

Philippe CLEMOT – Maire de Mettray, Vice-Président délégué à la gestion des risques technologiques et naturels, à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations

De la même manière que pour les principes bioclimatiques, il est nécessaire de mettre en œuvre des principes de sensibilisation. Le territoire de la métropole doit apprendre à vivre avec le risque mais cela nécessite une appréhension et une sensibilisation des habitants. Cela appelle également une adaptation de l’urbanisme et des quartiers, comme par exemple le quartier inondable à Romorantin.

Il est ensuite nécessaire de viser la réduction de la vulnérabilité du territoire en repensant notamment l’emplacement des entreprises stratégiques. Plutôt que d’envisager et prévoir des travaux coûteux de mise en sécurité, il serait plus pertinent de mettre en œuvre une stratégie de relocalisation des sites économiques sensibles dans des zones hors vulnérabilité. Par exemple, le déplacement d’une partie des activités de de Primagaz à Druye, auparavant implanté à Saint-Pierre-des-Corps où le site était exposé à des problématiques d’inondabilité.

Dans un second temps, lorsqu’il n’existe aucune possibilité de déplacement, il faut alors envisager l’ensemble des mesures visant à protéger la population et l’économie.

Il faut accepter de vivre avec le risque de crue et de vivre la crue dans une logique de résilience. Nous devons sortir d’une vision passiviste cherchant à dompter la nature. Nous n’y arriverons pas car le contexte du dérèglement climatique accentue et renforce les phénomènes extrêmes. Il faut rendre à la nature ses droits, redonner la place à la biodiversité et à l’eau afin d’atténuer les phénomènes de crue.



Interventions avec la salle

Intervention 1. Il apparaît intéressant et nécessaire de pouvoir prévoir sur le territoire de la métropole un exercice grandeur nature par rapport au risque inondation.



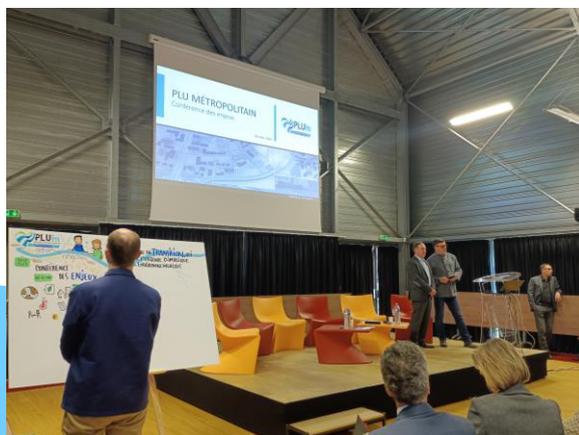
Réponse. En effet il s'agit de pouvoir prévoir, sensibiliser et surtout conscientiser les habitants. La politique menée pour le moment est de proposer la mise en œuvre de repères de crue, en priorisant les villes 100% inondables. L'acculturation est le socle de toute politique efficace de gestion des phénomènes de risques naturels. Il est absolument primordial que les personnes soient conscientes du risque pour réagir de manière adaptée. Les mesures de prévention et de gestion ne fonctionnent pas si la population n'agit pas : lors des inondations en Belgique, les gens n'ont pas cru à la gravité des phénomènes d'inondation malgré les alertes des autorités.

Intervention 2. Il faut revenir à du « bon sens » et s'inscrire dans une réflexion globale : cela implique des changements dans les modes de vie. Il ne s'agit pas de revenir simplement au passé mais de se réinspirer de ce qui a été fait par le passé et qui était pertinent.



Réponse. S'il est pertinent de regarder le passé par rapport à certaines thématiques ayant peu évolué (inondabilité), il est nécessaire de penser le futur au prisme des évolutions climatiques majeures en cours : par exemple, comment peut-on adapter le bâti ancien face au réchauffement climatique ?

Il ne faut pas regarder que le passé mais rechercher, au regard des différentes thématiques, des inspirations dans d'autres pays qui sont déjà confrontés à des problématiques qui vont émerger sur notre territoire. Il s'agit de s'inspirer du passé tout en garantissant la prise en compte des contextes à venir. Par exemple sur le sujet des combles, ne faudrait-il pas interdire les logements uniquement en comble dans le bâti ancien alors que dans une temporalité très proche, ils seront invivables une grande partie de l'année (épisodes de fortes chaleurs, canicules...) ?





La restitution des échanges



Table ronde n°2

ORIENTATION 2 - UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, VALORISANT LA PROXIMITÉ ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Conforter l'armature territoriale au bénéfice de la vie de proximité
- Organiser une mobilité performante à toutes les échelles
- Être une métropole qui cultive sa qualité résidentielle
- Être une métropole active et attractive





Quels sont les invariants de la politique de déplacements décarbonés ? Comment articuler les sites de mobilité ? Quelles marges de manœuvre, quels moyens ? Quelle offre pour les citoyens ?

Christophe BOULANGER – Adjoint au Maire de Tours délégué aux mobilités, 1er Vice-président du Syndicat des mobilités de Touraine

Penser les mobilités, c'est répondre et agir vis-à-vis de la question de la pollution de l'air. Pour rappel, en Indre-et-Loire, la pollution de l'air engendre dix fois plus de décès que les accidents de la route.

Sur Tours, plus de 15% des foyers ne sont pas équipés en automobile. Il s'agit d'un chiffre en progression et d'une tendance lourde de moindre équipement (sobriété choisie, raison économique, vieillissement des ménages...). Il est donc nécessaire de mettre en place des offres de mobilités alternatives et complémentaires. Leur développement doit absolument faire l'objet d'un accompagnement de la collectivité avec notamment un travail sur le foncier (création d'emplacements réservés au PLUm...) destiné à la mise en place de projets de décarbonation des mobilités : aire de covoiturage, parking relais, voies cyclables, poches de stationnement pour libérer la voirie.

Il est nécessaire de penser cette politique des mobilités de manière à permettre à la population et aux usagers du territoire d'accéder à des espaces de loisirs et à des services de proximité.

L'évolution des modes de déplacements questionne également les règles de stationnement fixées au document d'urbanisme. Elles doivent être repensées de manière à faire évoluer les principes qui sous-tendent surface des logements et nombre de places de stationnement notamment en ville et pour ne pas sous-dimensionner le nombre de places dédiées au stationnement alternatif : vélo, covoiturage par exemple.



Il existe deux pôles à haut potentiel destinés à porter une ambition économique forte, le quartier de l'aéroport et le quartier de la gare de Saint-Pierre-des-Corps. Comment se positionnent ces deux sites de développement vis-à-vis des enjeux environnementaux, des mobilités... ?

Bruno FENET – Maire de Parçay-Meslay, Vice-Président délégué à la politique aéroportuaire

Le site de l'aéroport – plaque aéroportuaire – se développe sur près de 700 ha et deux communes. Il se caractérise par la présence des installations et équipements de l'aéroport, anciennement base militaire, sur 220 ha qui ont été cédés au SMADAIT. Le projet de l'aéroport doit favoriser un développement humain, social et le déploiement des énergies renouvelables.

C'est aussi une entrée sur le territoire de la métropole. La base aérienne 705, située sur le site aéroportuaire, accueille environ 30.000 nuitées par an dans le cadre des modalités de recrutement dans l'armée de l'air et de l'espace. Aujourd'hui, son accessibilité par les modes doux et actifs est faible. Il est nécessaire de travailler finement cet aspect. L'aménagement d'un pôle multimodal avec l'ambition d'un prolongement du tramway, dont l'opportunité devra être débattue, constitue un potentiel pour le développement et l'attractivité du site de l'aéroport.

L'aéroport constitue une transition paysagère entre l'urbain et le rural. Des enjeux environnementaux et agricoles existent. Ceux-ci s'imposent au PLUm et doivent être pris en compte. Ainsi, la présence d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) est une opportunité pour inscrire le site de l'aéroport dans la stratégie du Projet Alimentaire Territorial (PAT).



Quelles sont les conditions d'évolution maîtrisée des espaces et des sites entre densification de l'habitat et préservation du caractère paysager des communes ?

Anséric LEON – Adjoint au Maire de Saint-Avertin en charge des infrastructures, du patrimoine communal bâti, de la transition écologique et de la mobilité

Sur la commune de Saint-Avertin, la densification se fait prioritairement dans le centre-bourg (commerces de proximité, offre de transport en commun) à travers la reconquête d'habitats insalubres, de logements vacants, la mobilisation de fonciers stratégiques et de dents creuses.

A travers cette stratégie, il s'agit de pouvoir répondre à la demande en logements dans un contexte de renchérissement des loyers. A l'heure actuelle, les principales limites détectées dans la mise en œuvre de cette politique de densification sont liées :

- aux contraintes des monuments historiques et aux zones inondables qui restreignent les capacités de densification.
- à l'adéquation à trouver entre densification raisonnée, contextualisée, et le maintien de la présence de la nature en ville. La protection des grandes propriétés pour préserver des poumons verts, la densification raisonnée pour garantir le maintien d'îlots de fraîcheur en milieu urbain doivent être prises en compte dans le PLUm.



Il est souhaité le développement d'une métropole accueillante : cela nécessite la production de logements diversifiés et de qualité. Il s'agit de répondre ainsi aux nouveaux besoins et modes d'habiter au regard des enjeux environnementaux (raréfaction du foncier, ZAN).

Aude GOBLET – Adjointe au Maire de Joué-lès-Tours, Vice-Présidente déléguée à la politique de l'habitat et du logement

La révision du Programme Local de l'Habitat est en cours (PLH4). Les perspectives d'évolution démographique sur le territoire doivent prendre en considération que 2/3 de la production des logements répond aux seuls besoins en logement de la population vivant sur la métropole. 1/3 de la production des logements répond aux besoins de croissance démographique.

Le PLH constitue une brique de la stratégie d'aménagement du PLUm. Les variables d'ajustement identifiées par le PLH pour la production de logements sont dans un premier temps la remobilisation des logements vacants et des résidences secondaires, puis dans un second temps la construction neuve.

Il est nécessaire de mettre en place des outils innovants pour réguler le phénomène des Airbnb.

Sur la métropole, la taille moyenne des ménages est de 1,95 personnes par ménage. Il y a un enjeu à redéployer une attractivité auprès des familles en articulant la stratégie « démographie – habitat » avec l'ambition de dynamisme économique et la qualité de vie offerte sur le territoire.



Renouvellement et qualité urbaine ? Quelle transformation à venir des grandes zones économiques et des zones commerciales monofonctionnelles ?

Didier VALLEE – Adjoint au Maire de Chambray-lès-Tours délégué à l’urbanisme et à la vie économique

La ville de Chambray-lès-Tours compte la 1^{ère} zone commerciale et économique d’Indre-et-Loire. Il y a plus d’emplois que d’habitants sur la commune.

Il apparaît absolument nécessaire d’associer la collectivité publique et les acteurs économiques et de travailler en partenariat.

C’est ce qui a été fait sur la zone d’activité de Ma Petite Madelaine.

La commune a engagé une réflexion poussée qui a permis de relocaliser des enseignes afin de pouvoir retravailler sur leurs patrimoines (bâti ou fonciers).

Cela a permis aussi de relever les enjeux de la gestion des eaux pluviales, de végétalisation et de traitement des façades.

Le site de la Vrillonnerie est un site économique ancien qui nécessite une réhabilitation.

Les parcs d’activités du territoire présentent une opportunité de densification et d’optimisation du foncier tout en veillant à la qualité urbaine, paysagère et architecturale.

A l’heure actuelle, de nouvelles pistes de réflexion apparaissent notamment avec :

- la végétalisation des sites et la mise en valeur des circulations douces
- la réhabilitation progressive des bâtiments qui sont vacants,
- la qualité paysagère et environnementale des aménagements de voirie,
- la diversification des usages pour plus de diversité fonctionnelle (services, habitat),
- l’optimisation des constructions par la hauteur mais qui se confronte à des contraintes techniques de la structure bâtie

Enfin, la métropole s’inscrit dans un environnement économique régional. Il est donc nécessaire de penser les dynamiques de développement économique et les opérations de renouvellement des zones en cohérence avec l’échelon économique régional et départemental.





Interventions avec la salle

Intervention 1. Et si, dans les ZAE, on réfléchissait au-delà du rez-de-chaussée en créant des niveaux ? Il s'agirait de réfléchir en hauteur plutôt qu'en surface en proposant de nouvelles règles dans le PLUm.

→ **Réponse.** Il faut intégrer une problématique de fond en faisant la distinction entre les propriétaires du foncier (détenu par des foncières) et les entreprises : la réhabilitation du bâti incombe aux locataires. Cela constitue une réelle difficulté.

Intervention 2. L'entrée Nord de la métropole est aujourd'hui dégradée, « moche », avec ses paysages de boîte à chaussures. Quel traitement et aménagement global sur les zones économiques ? Il s'agit de penser la qualité environnementale et paysagère : mise en place d'un groupe de travail sur les entrées de ville et entrées de métropole.

Intervention 3. Il est également nécessaire de se poser la question du bien-vivre ensemble. La ségrégation spatiale devient un sujet majeur.

→ **Réponse.** La ségrégation spatiale sur le territoire de la métropole est à rompre et doit être intégrée dans les réflexions du PLUm et du PLH4.

Intervention 4. Comment permettre à des personnes aux ressources contraintes d'accéder aux logements ?

→ **Réponse.** Il y a un besoin de mieux articuler la politique foncière et la politique de l'habitat sur le territoire de la métropole par l'intermédiaire d'Organismes de Foncier Solidaire (OFS) qui permettent la déconnexion de la propriété du foncier de celle du logement – exemple de la ville de Rennes. Il faut pouvoir articuler plusieurs outils. Au-delà des règles et des zonages du PLUm, il s'agit surtout d'assurer l'activation des politiques publiques.





La restitution des échanges

Table ronde n°3

ORIENTATION 3 - UN TERRITOIRE ATTENTIONNÉ, QUI CULTIVE SES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

- Garantir un urbanisme favorable à la santé
- Favoriser la diversité et la complémentarité des agricultures
- Préserver la qualité des ressources naturelles
- Préserver et révéler les patrimoines, éléments majeurs de la qualité singulière du territoire
- Valoriser les identités plurielles de la métropole et les paysages du quotidien
- Affirmer le paysage et le patrimoine dans le développement du territoire





Pouvez nous présenter en quoi consiste un plan favorable à la santé et à la nature en ville ?

Betsabée HAAS – Adjointe au Maire de Tours, déléguée à la biodiversité, à la nature en ville, à la gestion des risques et à la condition animale

La présence de la nature en ville permet de développer et renforcer le recours à des solutions fondées sur la nature pour répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire. Contrairement à ce que l'on pense, il est nécessaire que ses mesures soient mises en œuvre aussi bien en milieu urbain que rural en maintenant des espaces de fraîcheur, des lieux de rencontres et de sociabilisation pour les habitants des communes, en particulier les personnes âgées et les enfants.

Nous devons nous armer face aux Ilots de Chaleur Urbain (ICU), d'améliorer la gestion des eaux pluviales pour faire face aux averses brutales, d'assurer la qualité acoustique et la qualité de l'air et de l'eau aux habitants, offrir une place aux usagers non humains...

Le modèle « hygiéniste » des écoles est à repenser. Les cours d'écoles bitumées qui gardent la chaleur constituent des ICU dans lesquels les enfants passent une bonne partie de leur temps de repos et de jeu. La santé sur le territoire de la métropole concerne tout le monde et la nature en ville est une solution face aux défis posés par le dérèglement climatique.

Appuyons-nous sur les retours d'expériences d'autres territoires et inspirons-nous de la nature pour proposer des solutions qui soient performantes, sobres en termes d'impact écologique et sur les finances publiques.

Changer les pratiques c'est aussi acculturer les agents communaux au bon usage de l'eau, l'entretien des espaces publics différencié selon les usages ... tout en laissant de la place à la faune et flore pour « nicher » en milieu urbain.

Enfin, il faut s'assurer de la capacité de mixer les usages des espaces afin qu'ils restent viables pour le futur et puissent aisément muter selon l'évolution des besoins.



Comment mettre en œuvre et développer la culture vivrière et une alimentation saine et locale ?

Corinne LAFLEURE – Adjointe au Maire de Fondettes, chargée de l'aménagement urbain et du développement économique

La question de l'alimentation est un sujet d'égalité sociale.

Il s'agit de se poser la question, en tant que collectivités, de comment aller au-delà d'une simple mise en œuvre à travers les cantines centrales du recours au bio et à l'agriculture locale ? Sur la commune de Fondettes, plusieurs actions ont été conduites :

- acquisition des parcelles agricoles par la commune, cette solution rencontre toutefois des limites,
- projet d'instauration d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) pour pérenniser la vocation agricole des terres,
- mise en place d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) pour faciliter l'achat des parcelles.

Là encore, il s'agit de changer de paradigme dans la démarche du PLUm, et plus largement dans la stratégie d'aménagement de la métropole. Il faut pérenniser la nature agricole des zones plutôt que de les considérer comme « réserve foncière » ou « terrain libre » pour de futurs aménagements.



Comment renforcer et acter la protection du grand paysage ?

Christophe LOYAU-TULASNE – Maire de Berthenay

Le paysage est important dans la constitution du PLUm afin d'articuler les projets futurs avec la nécessité de conserver et conforter les identités et spécificités paysagères locales.

Afin de protéger les richesses naturelles et patrimoniales, il y a aussi un besoin d'articuler les visions futures et les enjeux environnementaux locaux. En ce sens, il est nécessaire de porter une vision plus forte sur la trame bleue du territoire qui est à l'heure actuelle, malgré son caractère structurant, peu traitée dans les PLU communaux.

Il s'agit de repenser les modes d'aménager et d'urbaniser en se réappropriant les paysages et en répondant aux problématiques causées par l'urbanisation. Il faut notamment intégrer dans le PLUm les enjeux de paysage autour de l'habitat. Cela impose de travailler les transitions, les paysages « non remarquables » qui doivent également être préservés et bénéficiés d'une approche qualitative. Les projets ont souvent été travaillés pour avoir des vues de qualité sur l'environnement et le paysage depuis l'habitat mais rarement de l'environnement vers l'habitat. Le PLUm a à disposition des outils de protection à mobiliser en plus de ceux existants : classement UNESCO, périmètres des monuments historiques...

Au-delà de la protection, il est nécessaire de réfléchir à la simplicité et l'évolution des règles : la protection du grand paysage ne doit pas limiter l'évolution du territoire mais doit l'accompagner et l'encadrer. Il est essentiel de réduire l'ambiguïté de la règle dans les documents d'urbanisme et de faciliter la lecture et la compréhension des différentes pièces réglementaires du PLUm.

Il y a urgence climatique, mais cela ne doit pas être traitée dans la précipitation pour ne pas rompre les équilibres en place entre énergies renouvelables et paysage, construction et identité, construction et mutation...



Quelles actions et quels équipements prévoir pour une utilisation plus économe de la ressource en eau ?

Bertrand RITOURET – Maire de Luynes, Vice-Président délégué au cycle de l'eau

Économiser la ressource en eau et la préserver, c'est s'inscrire dans un contexte plus large de préservation de l'humain et du patrimoine, de conservation de la qualité de vie.

Plutôt que de parler d'économie d'eau, il est plus pertinent de parler de « meilleure gestion de la ressource ». Il faut permettre l'absorption et le stockage de l'eau là où elle devrait être (intégration dans les projets et les documents d'urbanisme).

Il s'agit de travailler sur les équipements collectifs, les stations d'épuration et les industries mais également de repenser la gestion de l'eau dans les pratiques agricoles.

Il est primordial de repenser les pratiques d'aménagement au prisme de la gestion de l'eau : remettre du bon sens et de la logique dans les pratiques pour retrouver un cycle de l'eau naturel.



Quel est le positionnement touristique et quelle est l'attractivité touristique du territoire ? Comment penser le tourisme autrement que par le paysage et l'histoire ?

Nathalie SAVATON – Maire de Savonnières, Vice-Président déléguée au développement touristique et au rayonnement et à la cité de la gastronomie

La qualité de vie est souvent mise en opposition au tourisme, pourtant le premier visiteur est l'habitant du territoire. Il est nécessaire de mettre en place une transversalité et de réfléchir le « millefeuille territorial local » de manière à lui donner une plus grande cohérence :

- La question de la santé et de la qualité de vie est majeure afin d'assurer le ressourcement.
- Le patrimoine paysager constitue un des atouts de la métropole, mais il est nécessaire que celui-ci évolue en réponse aux enjeux actuels. Il s'agit ainsi de tirer parti de ce qui caractérise le paysage aujourd'hui et de répondre à des enjeux de qualité de vie, de résilience face au changement climatique : retenir ce qui est essentiel et le faire évoluer « tout en majesté ».
- L'alimentation doit faire l'objet d'une valorisation de la diversité et de l'excellence locale. Il s'agit de disposer d'une offre et de penser l'ensemble de la chaîne : de la production jusqu'à la consommation dans les foyers, les restaurants... Les pratiques doivent mettre en avant la durabilité des modes de faire.
- La mise en cohérence de l'offre de tourisme d'affaire et du tourisme de loisirs.
- Le projet de territoire doit s'inscrire dans une volonté de ne pas opposer les usages.

Il est nécessaire d'assurer la réappropriation du patrimoine local et territorial. Le tourisme ce n'est pas que les éléments grandioses, c'est aussi les éléments du quotidien.





Intervention avec la salle

Intervention 1. Attention aux fausses bonnes idées du stockage de l'eau en bâche ou autres systèmes. L'objectif premier est bien de permettre à l'eau de retourner vers les nappes.



